

LA COLPOSCOPIE

Une **colposcopie** est nécessaire quand un **frottis cervico-vaginal** décèle des cellules anormales et suggère la présence d'anomalies du col de l'utérus. Ces anomalies du col ne sont pas nécessairement graves, elles correspondent le plus souvent à des dysplasies, lésions bénignes qui peuvent disparaître spontanément, persister ou s'aggraver.

La colposcopie permet d'**examiner le col de l'utérus et le vagin** de façon plus précise que l'examen gynécologique habituel, car elle permet de repérer ces anomalies que l'œil nu est incapable de distinguer. C'est un examen indolore qui se déroule comme un examen gynécologique, mais de durée un peu plus longue. Après mise en place d'un spéculum, le médecin regarde le col de l'utérus et les parois du vagin à travers un colposcope, appareil ressemblant à des jumelles (muni d'une loupe donc à effet grossissant) munies d'un éclairage. Après application de colorants spécifiques, il pourra repérer les zones anormales. Si nécessaire, une biopsie de ces zones sera réalisée (prélèvement d'un fragment de tissu qui sera analysé par le laboratoire). Ces prélèvements sont quasi-indolores mais peuvent entraîner un léger saignement.

En fin d'examen ou à la réception de la ou des biopsies, le médecin vous informera de la surveillance ou du traitement à adopter.